

Charte



Allianz in den Alpen
Alliance dans les Alpes
Alleanza nelle Alpi
Povezanost v Alpah

10 principes directeurs du
Réseau de communes

1. Communes modèles pour le développement durable

Nous voulons être des communes modèles pour un développement durable dans l'espace alpin, dans l'esprit de l'Agenda 21 de Rio, et nous réalisons un travail de lobbying pour la Convention alpine. Nous nous engageons pour la mise en oeuvre des protocoles d'application de la Convention alpine aux échelons communal, régional, national et international.

2. Coopération et échange d'expériences

Nous coopérons intensivement au sein du Réseau de communes au travers d'un échange d'expériences actif avec des régions et des villes à l'intérieur et en dehors de l'espace alpin. Nous pratiquons la solidarité avec d'autres régions de montagne du monde.



3. Rayonnement

Nous mettons en oeuvre des projets exemplaires avec des innovations écologiques, socioéconomiques et politiques ayant également un effet au-delà des frontières des communes. Nous voulons faire connaître nos succès à l'échelle alpine et au-delà des Alpes pour atteindre un grand rayonnement.



4. Participation de la population

Comme prévu dans l'Agenda 21 de Rio, nous souhaitons que tous les habitants et habitantes, groupes, organisations et institutions intéressés puissent participer activement aux processus locaux de décision, de planification et de mise en œuvre de la politique communale. A cette fin, nous créons des structures adéquates.



5. Nature, paysages et territoires

Nous nous engageons pour le développement et la préservation de la nature (biodiversité), du paysage et de la culture dans les Alpes, à l'intérieur et en dehors des espaces protégés. Par là, nous souhaitons sauvegarder les paysages alpins comme base d'une vie et d'une économie durables pour nous et les générations futures.



6. Economie et création de valeur

Nous nous engageons pour un développement économique durable au travers de la promotion de filières de produits et de prestations de services basées sur les potentiels et les ressources spécifiques de nos communes et régions en vue d'améliorer la création de valeur régionale, de créer des emplois et de trouver ainsi une réponse constructive à la mondialisation.

7. Nouveaux critères pour les prestations de services

Nous préservons et améliorons la qualité de vie dans nos communes en imposant de nouveaux critères par rapport aux prestations de services d'intérêt général, également en matière d'égalité entre femmes et hommes. Nous oeuvrons pour améliorer les chances d'une participation équitable de tous les habitants et habitantes à la vie sociale. Ainsi, nous renforçons la capacité de gouvernance dans les Alpes en sauvegardant nos communes comme lieux d'habitation attractifs.

8. Trafic

Nous nous engageons à réaliser des approches de solutions innovantes en vue de réduire le trafic individuel et le transport de marchandises motorisés, en forte croissance. Nous souhaitons transférer le trafic vers des moyens de transport respectueux de l'environnement et promouvoir une mobilité durable.



9. Changement climatique

Nous sommes d'avis que le changement climatique mondial est un grand défi pour l'avenir, notamment dans les régions de montagne. Nous accordons une attention particulière à la lutte contre les causes et à l'adaptation aux conséquences du changement climatique dans le respect de l'environnement.



10. Processus et qualité

Dans toutes nos activités, nous accordons la priorité à la dynamique et au contrôle de la qualité. La gestion moderne des projets et des processus y constitue un outil important. Pour cette raison, nous observons et vérifions en permanence nos objectifs, activités et projets en relation avec les exigences du développement durable et de la Convention alpine. Par là, nous souhaitons améliorer en continu notre travail au sein du Réseau de communes et au-delà.

Les membres du Réseau de communes « Alliance dans les Alpes », sont convaincus que la commune représente un niveau central pour la mise en oeuvre d'une politique durable pour les Alpes. Depuis dix ans, le Réseau de communes s'engage pour la réalisation d'une telle politique dans ses communes par rapport à toutes les thématiques de la Convention alpine. Dans cette perspective, la coopération au-delà des frontières des communes est un instrument indispensable. Le travail du Réseau de communes et de ses membres a besoin d'un soutien politique et financier à tous les échelons politiques.

Cette charte a été rédigée dans le cadre du 10^{ème} anniversaire du Réseau de communes. Elle a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée des membres.

Octobre 2007

www.alliancealpes.org